



18/12/2020

Mutuelle



Audience Ministre de la Fonction Publique

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Les agents publics enfin pris en compte !

La Ministre de la Transformation et de la Fonction Publiques a annoncé hier soir les points clés qui constitueront l'ordonnance principale qui sera présentée en Conseil Commun de la Fonction Publique le 18 janvier 2021 pour les trois versants de la Fonction Publique

Santé

- Contrats collectifs avec accords majoritaires dans un dispositif harmonisé pour les trois versants en 2026
- Participation obligatoire des employeurs publics à hauteur de 50% en 2026
- Un reste à charge pour les agents défiscalisé et désocialisé
- Une montée en charge progressive de la participation obligatoire des employeurs publics (horizon 2024 pour l'Etat, 2026 pour FPT et FPH avec maintien de l'article 44 de la Loi 86-33 du 9 janvier 1986 portant statut de la fonction publique hospitalière)
- Une période transitoire avec une participation des employeurs publics forfaitaire de 12 à 15€ par mois, sera appliquée dès 2022 pour l'Etat et en cours de négo pour la FPT
- L'adhésion obligatoire sauf dérogations particulières
- L'ouverture à la souscription/adhésion des contrats collectifs pour les agents retraités
- Dispositif concernant tous les agents titulaires, stagiaires, contractuels (CDD et CDI) sur les trois versants

Prévoyance

- Sortie du décret Privé/Public relatif au capital décès de 2015 pour un dispositif spécifique Fonction Publique
- Majoration de ce capital décès avec prise en compte de la rémunération globale annuelle (multipliée par trois en cas de décès en service) dès 2021
- Prise en compte du risque décès obligatoire pour tous les employeurs dès 2024
- Dès 2022, Réflexion sur les rentes pour les personnes veuves et pour les orphelins

Les Services Publics CFE CGC se félicitent d'avoir été entendus sur les points fondamentaux du projet de texte mais regrettent une échéance harmonisée à 2026 trop tardive. Notre fédération salue le retour à un dispositif de prévoyance spécifique avec un capital décès majoré.

**LA FÉDÉRATION DES SERVICES PUBLICS
LA FORCE DE L'ACTION !**

Services Publics CFE-CGC - 15/17 rue Beccaria - 75012 Paris